

**DELIBERATION n°103 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

-=-=-=-=-=-

**Réunion du 2 octobre 2023 réunie en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame
QUILLIEN**

Présents :

DANIEL DEDIES, Jean-Paul FERRE, Gilbert HEBRARD, Nicole QUILLIEN

Absents excusés :

Raymond BERDOU, Pascal BOUREAU, Joëlle CHALAVOUX, Jean-Michel FABRE, Muriel FREYCHE,
Alain GINIES, Loïc GOJARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI, Alain TOMEO

**Objet : RECONDUCTION DU SYSTÈME DE SUPERVISION HYDROWEB POUR LA PRISE D'EAU DU
PEYRAT**

Vu le marché public du système de supervision de la prise du Peyrat, dans le cadre des travaux de
restauration de la continuité de l'ouvrage.

Considérant que ce marché comporte deux tranches pour sa réalisation :

- La tranche 1 concernant la supervision *HYDROWEB* (mise à jour, licence, définition des interfaces) sera réalisée prioritairement, courant Octobre 2023.
- La tranche 2 concernant la mise en service sur site du nouveau routeur VPN sera effectuée durant le 1^{er} trimestre 2024.

Considérant l'absence de quorum constaté lors de la séance du 27 septembre 2023

REÇU LE :

13 OCT. 2023

SGCD FOIX

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'attribution de la Reconduction du système de supervision de la prise du Peyrat à l'entreprise suivante selon les caractéristiques présentées ci-après :

Objet du marché public	Reconduction du système de supervision de la prise du Peyrat			
Procédure	Procédure adaptée			
Durée du marché	Le délai global d'exécution est fixé à 6 mois (à partir de la date de notification du marché)			
Estimation budgétaire	10 000 € H.T			
Remise des offres	07/09/2022 à 16h00			
Demandes de devis	Nombre : 3			
Critère de jugement des offres	Le prix des prestations (100)			
Classement des offres		HELISA	E2M	AUTOM CONCEPT
	Prix (€)	9 658,00 € HT	12 410,00 € HT	(Pas de réponse après relance)
	Prix (100)	100	77,82	
	Classement	1	2	
Attribution du Marché	Il est proposé de retenir l'offre qui ressort économiquement la plus avantageuse, à savoir :			
	Classement	Candidat	Montant de l'offre H.T	
	1	HELISA	9 658,00 €	

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Nicole QUILLIEN



REÇU LE :

13 OCT. 2023

SGCD FOIX